

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 28
Pouvoirs : 4
Votants : 32

N°2019-05

Abstentions : 2
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf,

Le Jeudi 07 février à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 14 décembre deux mille dix-huit.

Présents : *Christophe Gérouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Rechainac, Joël Vilard, Maryse Thomas,*

Luc Gabette, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Jean-Louis Clermont-Barrière, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombay, Agnès Varachaud, Morange Marie-Laurence, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : *Stéphane Malivert*

Pouvoirs : *Guy Ratinaud délégation à Richard Simonneau, Patrick Gibaud délégation à Jean-Louis Clermont-Barrière, Françoise Piquet délégation à Guy Baudrier, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud.*

Secrétaire de séance : *Alain Perche*

Objet

Délibération portant détermination du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale entre les Communautés de Communes de Charente-Limousine, Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin.

Considérant que tout projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) prend tout son sens sur le principe d'un bassin de vie en partage, forgé par les habitants,

Considérant que le bassin de vie constitué entre les Communautés de Communes de Charente-Limousine, Porte Océane du Limousin et ouest Limousin s'organise autour des trois couloirs de vie que sont la RN 141 (dont la dimension stratégique nationale est affirmée par son statut de Route-Centre-Europe-Atlantique), la ligne ferroviaire historique entre Limoges et Angoulême et la rivière « la Vienne », le tout au milieu d'une même ruralité,

Considérant que la RN 21 qui borde le territoire à l'ouest, est également un axe permettant de connecter le territoire à son environnement institutionnel, économique et touristique,

Considérant que la RD 901, et ses connexions avec les RD 675 et 941, puis RN 141, est un axe transversal majeur du territoire sur lequel transitent de nombreux flux tant économiques (approvisionnement de la papeterie de Saillat-sur-Vienne par exemple) que touristiques, concourant ainsi à son développement,

Considérant que ce bassin de vie revêt la particularité, sur le plan économique, d'accorder une part significativement forte aux emplois et aux entreprises industrielles, constituant un espace où se côtoient filières affirmées et entreprises à potentiel,

Considérant que l'affermissement global de ce tissu industriel constitue un enjeu de développement local fondamental, un enjeu stratégique majeur pour la dynamique de nos deux départements, et un enjeu d'aménagement équilibré avec des pôles métropolitains plus spécifiquement tournés vers les services,

Considérant que ce bassin de vie de près de 75 000 habitants s'appuie également sur un réseau d'équipements et de services -publics et privés- complémentaires, dans lesquels se rendent les habitants. Ils vivent près des pôles de proximité immédiate dans les bourgs-centres avec leurs services essentiels. Ils se dirigent vers les pôles d'équilibre cohérents et autonomes et gagnent en cas de besoin et facilement le pôle plus dense de Saint-Junien, où la plupart des aménités urbains sont présentes, avec des équipements structurants et une zone de chalandise recouvrant quasi intégralement le bassin de vie,

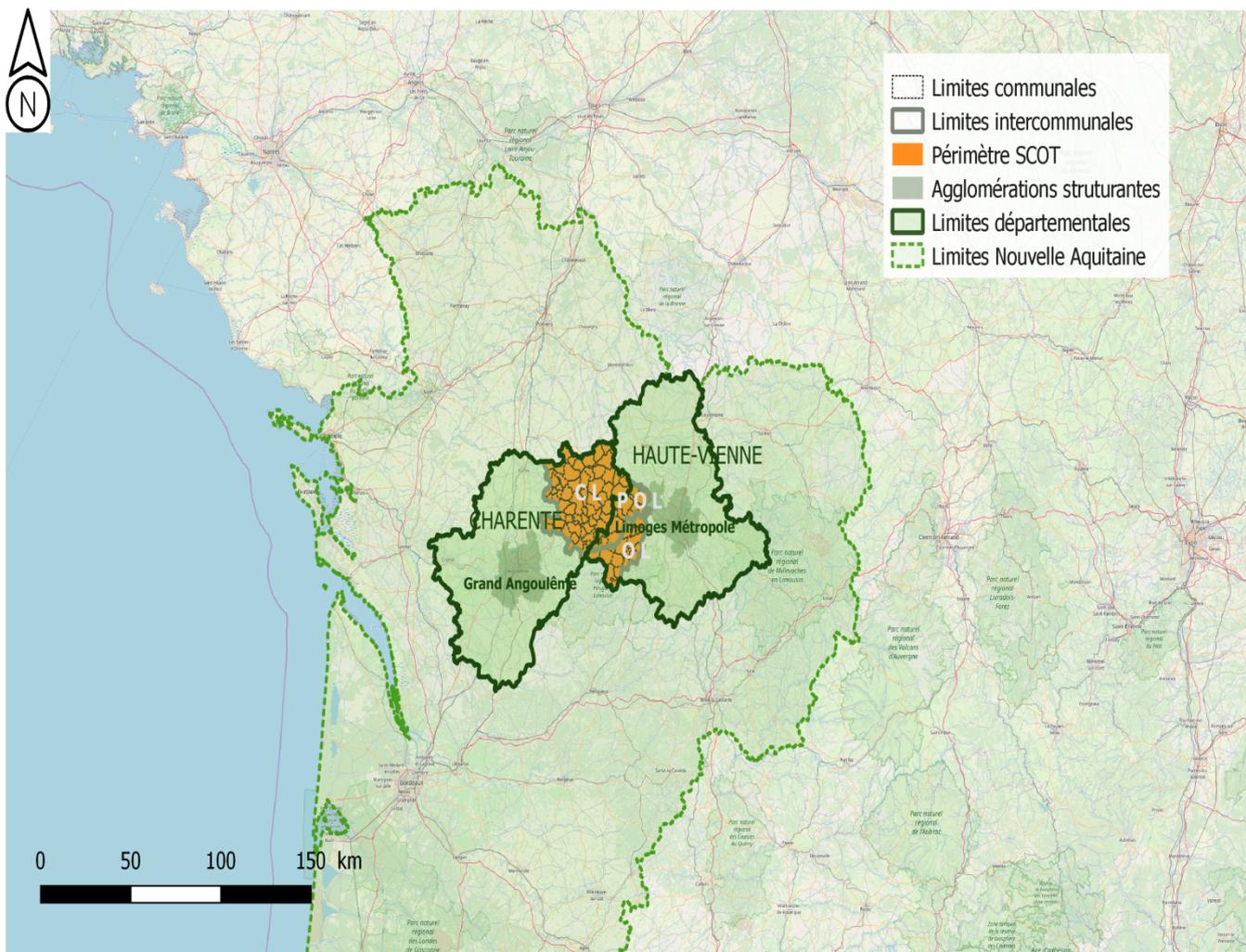
Considérant que cette cohérence entre les 3 territoires des 3 intercommunalités construit des problématiques partagées et spécifiques aux zones rurales, pour lesquelles il convient de trouver des réponses adaptées : mobilité durable en zone rurale, accessibilité aux services et équipements publics, couverture GSM et numérique, dynamiques des bourgs-centres, développement et accès à des logements énergétiquement économes, préservation de notre qualité environnementale, actions pour une agriculture locale,...

Considérant que dans la nouvelle organisation territoriale de la République, et en particulier dans la nouvelle grande Région Nouvelle-Aquitaine de 5,8 millions d'habitants, une association stratégique entre intercommunalités-autonomes dans leurs identités mais associées dans leur bassin de vie- permet de fédérer les énergies et de peser plus fortement et avec plus d'efficacité, auprès d'une nouvelle entité régionale aux pouvoirs prescriptifs renforcés,

La ruralité s'organise

Projet de Périmètre SCOT entre

(plan large)

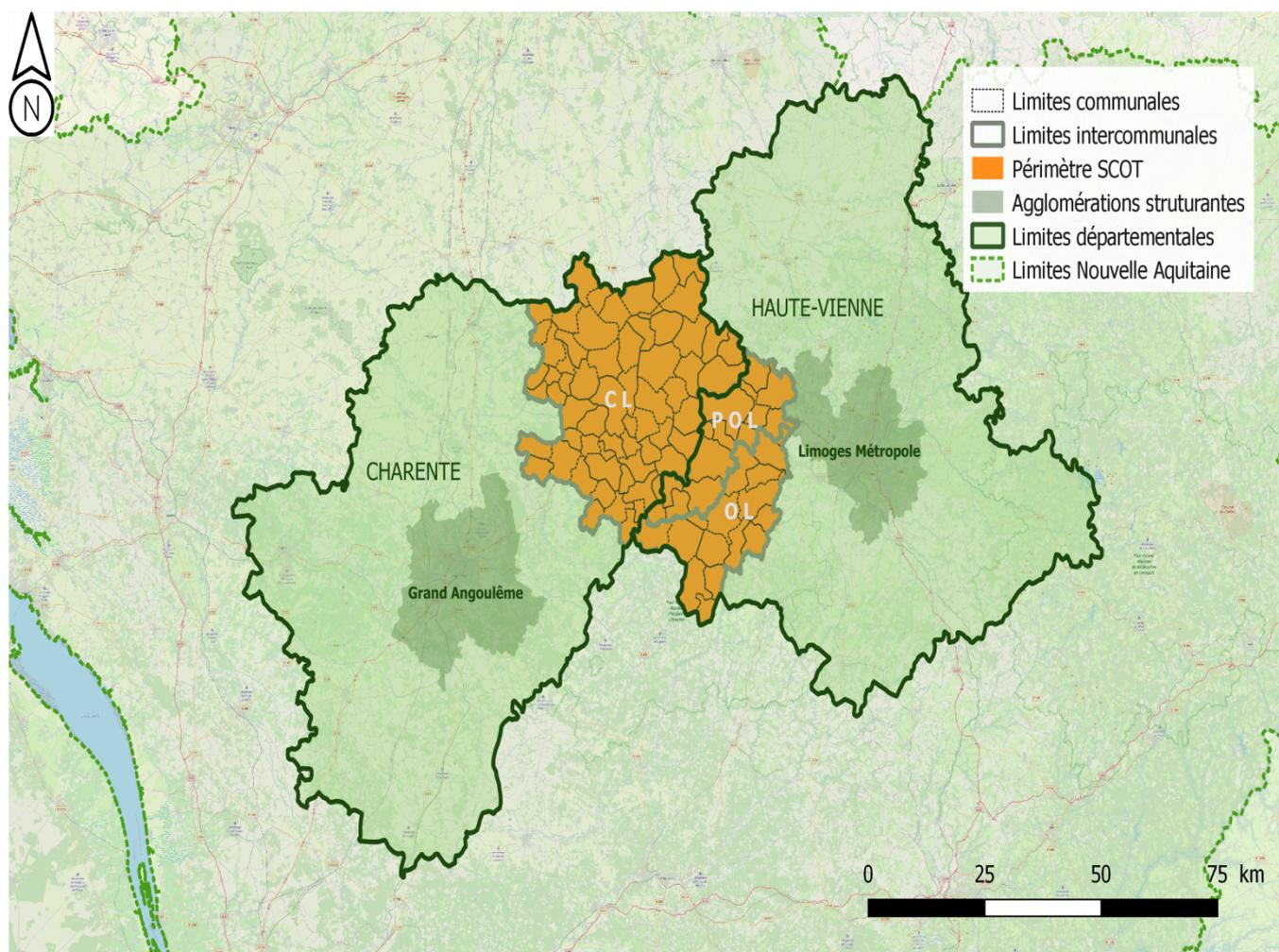


sources : data.gouv.fr

La ruralité s'organise

Projet de Périmètre SCOT entre

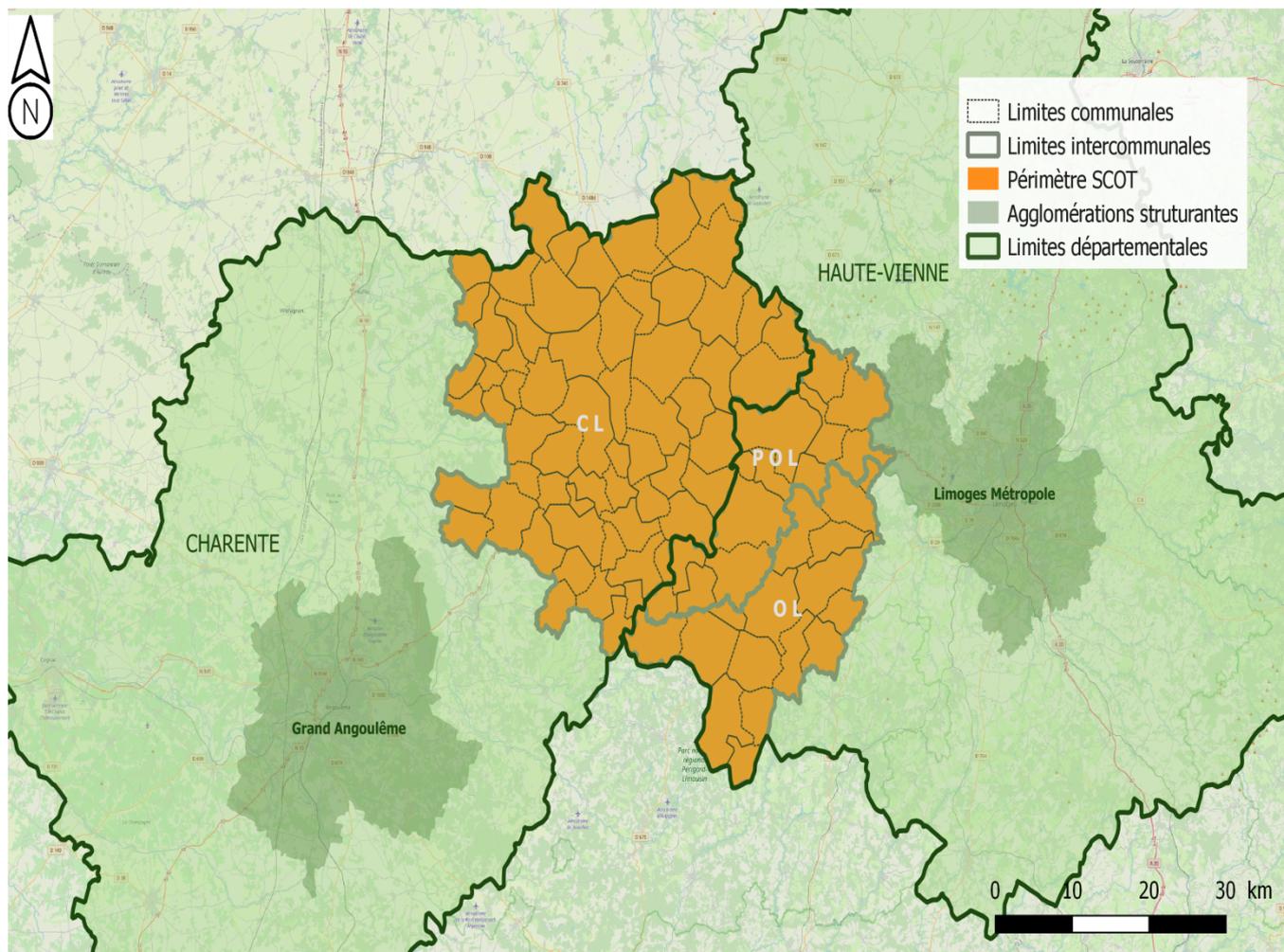
(plan moyen)



sources : data.gouv.fr

La ruralité s'organise

Projet de Périmètre SCOT entre
(plan serré)



sources : data.gouv.fr